

Règlement intérieur du Chat Léon

Bienvenue chez vous chez nous ! Nous sommes ravis de vous accueillir.

Pour que votre séjour soit des plus agréables, prenez le temps de vous familiariser avec notre règlement intérieur.

Ces directives (même si le mot n'est pas sympa) ont pour but de rendre votre expérience confortable, agréable et sûre. Merci d'être un voyageur fantastique et de nous aider à maintenir un environnement sûr et accueillant pour vous, nos voisins et nos prochains voyageurs.

1. Heures d'arrivée et de départ :

Pour rappel, l'arrivée dans la propriété se fait après 18h et le départ avant 12h..

Si vous souhaitez arriver plus tôt ou si vous avez besoin de plus de temps pour tout organiser avant de partir, contactez-nous pour voir si nous pouvons vous aider.

2. Le stationnement :

Pour éviter les amendes, vous avez la possibilité de vous garer sur des places gratuites que nous vous indiquons dans cette carte :

<https://www.calameo.com/read/001040215aff9ac4001e0?page=1>

Vous avez également la possibilité de vous garer au QPARK de la place de l'Hôtel de ville :

<https://www.q-park.fr/fr-fr/villes/chalon-sur-sa%C3%B4ne/point-d'int%C3%A9r%C3%AAt/h%C3%B4tel-de-ville/>

3. Niveaux de bruit et fêtes :

N'oubliez pas que nous avons des voisins ! Nous vous demandons donc d'être respectueux et de réduire le bruit au minimum.

Par respect pour les voisins et notre propriété, nous vous demandons également de ne pas organiser de fêtes ou de grands rassemblements.

De toute façon, et vous l'aurez remarqué, la Police Municipale loge en face. On ne vous cache pas qu'on a testé et qu'on a perdu...

4. Occupation :

L'occupation maximale de ce logement est de 2 personnes. N'oubliez pas que seul le nombre de voyageurs que vous avez indiqué dans votre réservation est autorisé à passer la nuit dans la propriété.

Si vous souhaitez inviter d'autres visiteurs pendant la journée, veuillez nous en informer à l'avance. Cela nous permet de respecter les réglementations locales et de veiller à ce que chacun passe un séjour agréable et en toute sécurité.

5. Animaux de compagnie :

Les animaux de compagnie sont interdits dans le logement.

6. Propreté :

Nous vous demandons de maintenir l'espace en ordre pendant votre séjour et de respecter les lieux. Nous vous demandons simplement de nettoyer la vaisselle sale qui se trouve dans l'évier et de mettre en marche le lave-vaisselle. Vous pouvez vous référer à nos instructions de départ, que vous trouverez dans notre livret d'accueil, pour tout ce que vous devez savoir au moment de votre départ.

Nous vous laissons faire bon usage du matériel et des équipements, pour les rendre en parfait état général.

Les ustensiles de cuisine, sel, poivre, pastilles lave-vaisselle, liquide vaisselle, savon et gel douche sont à votre entière disposition durant vos vacances.

Vous n'êtes pas autorisés à déplacer les meubles.

Le mot de passe wifi vous assurant une connexion internet est une information confidentielle. Veuillez ne pas le communiquer à des personnes extérieures.

En cas d'accident ou de casse, il est de votre responsabilité d'informer les propriétaires avant votre départ.

Concernant le tri des déchets, nous mettons à votre disposition 2 poubelles, merci d'en réserver une pour le recyclable et l'autre pour les ordures ménagères.

Une benne à verre est disponible à 200m de l'appartement.

7. Le tabagisme :

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la propriété, même si les fenêtres sont ouvertes. Si vous ne respectez pas cette règle, vous vous exposez à la facturation de frais de nettoyage et assainissement du logement.

Toutefois, nous autorisons les voyageurs à fumer dans la cour intérieure au rez de chaussée. Nous vous demandons simplement d'être vigilant sur le bruit en cas de clope de minuit.

8. Usage commerciaux :

Les tournages commerciaux et autres usages professionnels sont strictement interdits dans la propriété.

9. Consignes de sécurité :

En tant qu'hôtes, nous ne pourrions être tenus responsables de vol, perte ou détérioration de l'hébergement si la location n'est pas correctement fermée (fenêtres + porte d'entrée verrouillée).

De même, en votre absence ne laissez pas d'appareils électroménagers ou électriques allumés. Le chat Léon est équipé de détecteurs de fumée (ainsi que d'un extincteur dans le sas d'entrée).

Veillez ne pas laisser de jeunes enfants sans surveillance dans le logement.

10. Numéros d'urgences :

En cas de besoin, vous pouvez contacter vos hôtes au numéro suivant :

06 60 57 89 27

Pour toute autre urgence, voici les numéros indispensables :

<i>SAMU</i>	<i>Sapeurs-Pompiers</i>	<i>Police secours</i>	<i>Centre d'appel d'urgence européen</i>	<i>Numéro d'urgence personnes sourdes et malentendantes</i>
<i>15</i>	<i>18</i>	<i>17</i>	<i>112</i>	<i>114</i>

Sanction en cas de violation du règlement intérieur

En cas de non-respect du règlement intérieur par le locataire, les propriétaires se réservent le droit d'appliquer des sanctions adaptées :

- Résiliation du contrat de location.. Vous devrez quitter les lieux avant la date de départ.*
- En cas de dégradations ou de casse, les objets devront être remplacés à l'identique ou remboursés au propriétaire grâce au montant de la caution. Le locataire peut faire jouer son assurance habitation grâce à l'extension villégiature en cas de dégâts majeurs constatés à l'état des lieux de sortie.*

Frais de perte de clés

Cela arrive et ce n'est pas grave mais comprenez que nous n'avons pas un nombre illimité de clés et surtout de badge.

En cas de perte du trousseau nous nous devons de vous le refacturer à hauteur de 150 euros.

Pas de nourriture ni de boissons dans la mezzanine

Vous l'aurez remarqué, nous avons apporté le plus grand soin à choisir une literie adaptée et confortable. Nous vous remercions de ne pas boire ou manger dans le lit afin d'éviter des frais de nettoyage supplémentaires.